

## La newsletter d'IRA

Pour une Mauritanie juste.



(N°2 23 février au 2 mars 2015)

### 1- Grève de la faim de Biram, Brahim et Djiby : l'administration pénitentiaire plie



Après trois longs jours de grève de la faim et en dépit des mesures d'isolement strict, les détenus d'IRA, Biram, président et Brahim vice président ainsi que le président de Kawtaal, Djiby ont réussi à faire plier le Procureur de la République et ont obtenu gain de cause sur toute la ligne. Désormais, les trois militants anti-esclavagistes pourront recevoir des visites de leurs amis et proches trois jours par semaine, accéder à des parties ensoleillées de la prison, pratiquer des activités sportives, écouter la radio et regarder la télévision. Plus important que tout, ils ont reçu l'assurance que leur dossier a été effectivement transmis à la cour d'appel de Nouakchott...

Le lundi 23 février 2015, Biram Dah Abeid, président d'IRA et Prix 2013 de l'ONU pour les droits de l'homme, Brahim Ramdhan Bilal, son vice président et Sow Djiby, président de l'ONG de défense des droits de l'homme Kawtaal entamaient une grève de la faim illimitée pour exiger la satisfaction de quelques doléances élémentaires qui firent l'objet d'une lettre envoyée quelques jour auparavant au Procureur de la République de la Région du Brakna.

En représailles à cette audace, le Procureur ordonna un isolement complet des trois détenus en leur retirant le poste de télévision qui les reliait au monde extérieur en notifiant à Madame Leila Mint Ahmed, épouse de Biram, la suspension du droit à visite au prisonnier dont elle était la seule à bénéficier.

Parallèlement à ces mesures punitives, l'Etat à actionné sa machine à dénigrement en lançant sur quelques sites électroniques une campagne de diffamation visant à présenter les grévistes de la faim comme étant des mécréants qui mettent leur vie en danger assimilant leur acte à du suicide et rappelant qu'un suicidé se mettait de lui-même en dehors de la communauté des Musulmans.

24 heures après le déclenchement de la grève de la faim, l'état de santé de Djiby Sow se mit à décliner à vue d'œil, obligeant l'administration à l'évacuer vers l'hôpital d'Aleg où les premières analyses mettaient en évidence une complication qui rendait son transfert vers un hôpital de la Capitale une question de vie ou de mort.

Le lendemain, mardi 24 février, les grévistes reçurent la visite d'une délégation de l'Ordre National des Avocats (ONA), venue exprès de Nouakchott pour s'enquérir de leur état. Les avocats, après avoir constaté le haut moral des deux militants d'IRA et

leur détermination à aller jusqu'au bout de leur démarche, les convinrent d'engager des négociations avec l'Administration pénitentiaire en vue de trouver une issue à la grève. Mais ce n'est qu'un jour après, c'est-à-dire après trois jours de grève de la faim aggravée par des conditions climatiques extrêmes qu'un accord a été signé entre l'Administration et les militants d'IRA sous l'égide de l'ONA. Nous reproduisons ici la traduction de la lettre reprenant les termes de cet accord et adressée par les trois détenus au Procureur de la République.

Encore une fois, le courage physique, l'esprit du sacrifice et la détermination ont payé. Avec leur seule volonté, trois prisonniers d'opinion, isolés derrière d'épaisses murailles, empêchés de voir jusqu'à la lumière du jour et livrés aux caprices de geôliers peu délicats, ont pu obliger tout un Etat à tenir compte de leur humanité. Leur fragilité, leur vulnérabilité, le risque qu'ils puissent mettre leur vie en danger ont suffi à faire plier leurs geôliers et à arracher des droits qui, après tout, leur sont dus.

---

Courrier enregistré le 26/02/2015 sous la référence 15/2015  
!

A

Monsieur le Procureur de la République  
de la Région du Brakna

Objet : annonce de l'arrêt de la grève de la faim

Il est décidé d'arrêter la grève de la faim aujourd'hui, jeudi 26-02-2015 et ce à la suite de négociations avec Monsieur le Procureur de la République sous l'égide de l'Ordre National des Avocats (ONA). Ces négociations ont porté sur les revendications que nous avons fait parvenir dans notre précédent courrier.

A la suite de ces négociations, les points suivants font l'objet du présent accord :

- 1 - Nous avons été officiellement informés de la part du Procureur de la République que notre dossier a été reçu par la cour d'appel de Nouakchott et ce en date du mercredi 25 /02/2015 ;
- 2 - Un droit de visite est ouvert pour tous ceux qui souhaitent nous rendre visite et ce trois jour par semaine, à savoir les lundi, mercredi et samedi ;
- 3 - Le régisseur de la prison tiendra à notre disposition un téléphone qui nous permettra de contacter nos proches autant de fois que de besoin ;
- 4 - A partir du lundi 02 mars 2015 nous recouvrerons le droit de pratiquer des activités sportives et aurons accès à des zones ensoleillées de la prison.

Outre ces points, nous retrouverons les quelques faveurs qui nous étaient accordées avant la grèves (poste de télévision, radio...).

Biram

Dah Abeid

Ibrahim Bilal

Djibi Sow

Fac-similé de la lettre des détenus adressée au Procureur de la République et comportant les points d'accord de sortie de la grève de la faim :

سجلت تصاريح 2012/05/17

إلى السيد وكيل الجمهورية بولاية لبراكنة  
الموضوع: استعارة نهاية الاضراب

لقد تم اصدار الاضراب عن الطعام اليوم الخميس 26-05-2012  
وذلك بعد نقاش مع السيد وكيل الجمهورية إثر تدخل  
من الهيئة الوطنية للمحاميين حول المطالب التي وردت  
في رسالة سابقته وجهنا لها اليكم.  
وقد تم الاتفاق على ما يلي:

1- أبلغنا رسميا من طرف السيد وكيل الجمهورية بان الملف  
وصل محكمة الاستئناف في انواكشوط يوم الاربعاء 23/05/12

2- تم فتح الزيارة ثلاثة ايام من الاسبوع (الاثنين  
والاربعاء والسبت) بالنسبة لكل من يرغب في يارتنا.

3- سيكون هناك هاتف عند المسير يمكننا  
الاتصال به خلاله جذونا.

4- ابتداء من الاثنين 2/05/2012 سنتمكن من  
ممارسة الرياضة والتشمس.

كما ستعاد لنا التحفيزات الممنوحة سابقا  
(التلفزيون، الراديو)

جيت صو  
الله

ابراهيم بلال  
No - Mail

بيرام الله اعبيد  
الله



## 2- Les prisons de Nouakchott continuent à être le théâtre de tortures : les prisonniers d'IRA portent plainte contre des haut-gradés de la Garde Nationale

Le Docteur Saad Ould Louleid, porte parole de Biram Dah Abeid pendant la dernière campagne des élections présidentielles, et ses codétenus continuent à souffrir le martyr entre les murs des prisons de la capitale mauritanienne. Des mains et des pieds attachés par des chaînes de fer ou des cordages, des prisonniers traînés à même le sol dans les couloirs, des dangereux détenus de droits communs que les geôliers excitent et incitent à s'en prendre aux prisonniers d'opinion avec grands renforts d'insultes à caractères racistes, ce sont là quelques échantillons des raisons pour lesquelles les détenus d'IRA ont décidé de porter plainte contre leur tortionnaires. Le comble de l'ironie est que, la semaine dernière, le gouvernement mauritanien annonçait, en conseil des ministres, l'adoption de mesures radicales pour bannir la torture...

---

Défense des prisonniers de droit humains  
Dossiers 481-1588-1704/2014

Nouakchott, 17/02/2014

A

Monsieur

Le procureur de la république auprès de  
la cour de Nouakchott Ouest

### Objet : plainte et grief

Les plaignants :

1. Le Docteur Saad Louleid
2. Hannene M'Beirick
3. Sabar El Hassen
4. Le juriste Brahim Jidou
5. Boubacar Yatma
6. Yacoub Moussa
7. Yacoub Inalah

Les défendeurs :

1. Le colonel de la garde Chamekh
2. Le colonel de la garde Ould Emeine
3. Le capitaine de la garde Ould Nemine
4. Le lieutenant de la garde Mourade
5. Le brigadier de la garde Saleck

Monsieur le procureur,

Nos clients prisonniers, détenus dans la prison civile de Nouakchott, depuis le 13/02/2015 jusqu'au moment de la rédaction de cette plainte, s'exposent à toutes sortes de torture, de mépris, d'humiliation et de violence physique et leurs vies sont mises en danger. Ils restent la plus part du temps menottés les mains derrière le dos et leurs jambes ligotées avec des cordes. Ils sont traînés dans le couloir de la prison, laissés en présence des criminels dangereux, ce au vu et au su des responsables de la prison, auxquels nous avons remis une première plainte en date du 13/02/2015 relative à l'incitation à la violence des prisonniers de droit public et les criminels

récidivistes à leur encontre sous prétexte raciste et sectaire . La seconde plainte en date du 15/02/2015, porte sur un incident orchestré par les mêmes personnes qui devraient assurer leur sécurité et veiller à leur protection. Trois des détenus qui étaient malades ont perdu connaissance après leur agression de la part des éléments de la brigade de la prison, sous l'ordre direct du colonel de la garde Chamekh, le colonel de la garde Ould Emeine, le capitaine de la garde Ould Nemine, le lieutenant de la garde Mourade et le brigadier de la garde Saleck . Après avoir ligoté leurs mains derrière le dos par des chaines et le refus de convoquer un médecin, quatre d'entre eux ont été trainés dans les couloirs de la prison les exposant ainsi aux agressions des prisonniers criminels dangereux et récidivistes.

En raison de ce qui pourra résulter de ces violations physiques et psychologiques graves, immorales et inhumaines de la part de ces éléments de la garde à l'encontre de nos clients qui sont sous leur disposition et leur protection. Nous présentons cette plainte pour dévoiler ce que pourra engendrer ces actes et violations graves à la paix et à la tranquillité sociale à l'intérieur et l'extérieur de la prison.

Veillant à leur sécurité et la sécurité de leurs frères codétenus qui leur ont exprimés leur solidarité, nous présentons cette plainte une fois encore pour dénoncer les violations dangereuses exercées à leur encontre par les colonels, les capitaines, le lieutenant et le brigadier dans la prison.

Pour ces raisons et en se fondant sur les dispositions des articles, nos clients demandent ce qui suit :

1. Ouverture immédiate d'une enquête avec les membres de la Garde de la prison cités ci-dessus. Ils réclament la poursuite de ces officiers de la garde qui ne cessent de les torturer, les humilier ainsi que les violations répétées de leurs droits en tant que prisonniers d'opinion.
2. Réitèrent leurs doléances mentionnées dans la précédente requête que vous avez reçue en date du 02/02/2015 dans le but de séparer les prisonniers d'opinion des détenus condamnés à des peines de longue durée et les criminels dangereux.

Veillez agréer l'expression de mes respects et ma considération.

La défense :

1. Maitre Bah M'Bareck
  2. Maitre Abderrahmane Deihi
  3. Maitre Tayeb Mahmoud
-

### 3- Pendant ce temps



- 3.1 Le Forum National pour la Démocratie et l'Unité (FNDU), alliance de 11 partis de l'Opposition et de nombreuses organisations de la société civile et de syndicats, a inscrit dans sa plate forme de préalables au dialogue auquel le président mauritanien l'a convié, l'exigence de la libération des détenus d'opinion. Sous le cigne « détenus d'opinion », le FNDU entend les prisonniers

d'IRA, de Kawtaal et certainement l'artiste membre du groupe de rap « Awlad Leblad ». Nous sommes surpris, à IRA, que le cas de Ould M'kheityr, ce jeune ingénieur mauritanien, appartenant à la caste des forgerons, condamné à mort en première instance pour avoir écrit un article dont il est revenu sur le contenu, ne soit pas évoqué dans cette plate forme de préalables.

- 3.2 La cause anti-esclavagiste continue à gagner du terrain au sein de la société mauritanienne. Un vidéoclip, attribué à la Charte pour les Droits Politiques, Economique et Sociaux de H'ratine (Mithak) fait actuellement le buzz sur les réseaux sociaux mauritaniens. Le Mithak est un collectif créé à l'initiative de personnalités de grande envergure (anciens ambassadeurs, anciens ministres, journalistes, syndicalistes, intellectuels... de toutes les origines ethniques) et dont l'objectif est de construire un consensus au sein de la société mauritanienne pour imposer l'éradication de l'esclavage, l'intégration des H'ratine dans la société et le rétablissement de la justice sociale. De nombreux militants d'IRA sont membres du Mithakh. Le vidéoclip alterne des chansons engagées, des extraits de discours et des images chocs qui montrent les conditions de vie des H'ratine en Mauritanie. Pour visionner la vidéo, cliquez [sur ce lien](https://www.youtube.com/watch?v=Id-sbJJIRR8#t=88) (si le lien ne fonctionne pas copier le dans votre barre de navigation <https://www.youtube.com/watch?v=Id-sbJJIRR8#t=88>).



